

nous pouvions d'abord disposer de l'arrangement avec la compagnie du téléphone de la Colombie-Britannique, nous pourrions alors entamer des pourparlers détaillés avec le service télégraphique du National-Canadien. Il a été impossible de le faire avant cette semaine. Aujourd'hui même, les hauts fonctionnaires de mon ministère sont à Montréal où ils étudient avec le service télégraphique du National-Canadien les questions que je traite en ce moment, pour ce qui regarde la société de téléphone.

Ils étudient non seulement la question des employés dont les services seront retenus, non seulement la question des salaires qui seront payés, mais encore celles de l'ancienneté, de la pension et toutes les autres questions de ce genre. C'est pourquoi je ne puis actuellement faire de déclaration, en ce qui regarde ces questions. Tout ce que je puis c'est de dire que j'ai confiance que le service télégraphique du National-Canadien ne voudra pas se mettre sur un pied d'infériorité vis-à-vis de la *British Columbia Telephone Company*, en ce qui regarde la façon de traiter nos employés. Au cours des entretiens que j'ai eus avec le président du National-Canadien, j'ai déjà appelé son attention sur l'importance de traiter ces gens avec justice et équité; je suis certain, d'après les communications que j'ai reçues de lui qu'on pourra compter sur sa collaboration dans toute la mesure du possible.

Mon honorable ami a proposé une façon de procéder, soit de retarder d'un ou deux mois la signature de l'accord, en attendant de savoir quelle sera la situation. Eh bien, tout ce qu'il m'est possible de lui répondre, c'est que le budget ne comporte aucun crédit après le 1<sup>er</sup> avril pour nous permettre de prendre cette attitude. Les négociations ont été plus longues que je ne le prévoyais et que les hauts fonctionnaires du ministère ne le prévoyaient, j'en suis sûr. Cependant, s'il y a lieu de craindre qu'un préjudice ne soit causé à nos employés, il pourra en être question aux séances du comité des chemins de fer et de la marine marchande, dont les délibérations vont commencer lundi. Les dirigeants du National-Canadien pourront comparaître au besoin. Nous étudierons le National-Canadien,—le rapport annuel et la méthode générale d'exploitation. Cependant, si on le juge nécessaire, il me sera possible, je crois, de permettre aux dirigeants du service télégraphique du National-Canadien de comparaître.

J'espère qu'il sera possible d'effectuer cette cession le 1<sup>er</sup> avril d'une façon aussi équitable que possible dans les circonstances. Il y aura certainement des difficultés; il y aura

[L'hon. M. Chevrier.]

certainement des griefs. Impossible pour nous de les prévenir tous. Mon honorable ami a évoqué une question que je dois reconnaître nouvelle pour moi. Je lirai néanmoins dans le hansard ce qu'il a dit à ce sujet et je verrai de quoi il retourne. Si je suis en mesure de faire une déclaration,—et je souhaite que ce soit avant le 1<sup>er</sup> avril,—quant au reste de cette affaire, je le ferai avec plaisir. Mais autant que je puisse voir, je ne pense pas qu'il y ait lieu de s'inquiéter outre mesure à ce propos.

**M. Green:** Le gouvernement prendra-t-il les mesures nécessaires pour conserver dans les cadres du service civil les employés qui ne sauraient trouver à s'employer à la *British Columbia Telephone Company* ni aux Télégraphes du National-Canadien?

**L'hon. M. Chevrier:** Je ne voudrais pas répondre avant d'avoir pu examiner la situation plus en détail. De la déclaration dont j'ai donné lecture à la Chambre, on peut conclure, il me semble, que tous les employés pourront trouver du travail à la *British Columbia Telephone Company*. Cette question ne se posera donc pas. Je sais aussi que dans le cas des Télégraphes du National-Canadien, un grand nombre d'hommes ont atteint l'âge de la retraite,—certains même ont plus de soixante-cinq ans. Cette société ne tiendraient donc pas à engager ces hommes. Je ne crois d'ailleurs pas que la Chambre puisse s'y attendre. Dans un ou deux autres cas, la situation est un peu plus compliquée. C'est pourquoi j'aime autant différer ma réponse jusqu'au jour où je serai fixé sur le nombre d'employés que les Télégraphes du National-Canadien et la *British Columbia Telephone Company* sont en mesure de retenir.

**M. Leboe:** J'aimerais poser une question au ministre des Transports, au sujet de l'extension de ces services dans la région de la Colombie-Britannique à l'est des Rocheuses, extension qui pourrait absorber quelques-uns des employés dont on envisage la mise à pied.

**L'hon. M. Chevrier:** Mon honorable ami songe-t-il à une extension de ces services qui serait entreprise par nous ou par la *British Columbia Telephone Company*?

**M. Leboe:** Par vous, à l'est des Rocheuses.

**L'hon. M. Chevrier:** Cela est-il compris dans la vente?

**M. Leboe:** Non; comment la vente va-t-elle influer sur ces services-là. Je pensais que le ministre pourrait songer à étendre ces services de manière à pouvoir absorber quelques-uns des employés qui seront autrement mis à pied.